

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 20

Artikel: Guerre d'Orient [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-334227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 20.

Lausanne, le 3 Novembre 1876.

XXI^e Année.

SOMMAIRE. — Guerre d'Orient (suite). — La révocation du commandant de la 8^e division d'armée et l'organisation militaire du 13 novembre 1874. — Société fédérale des officiers (section vaudoise) : Rapport sur l'exercice 1875-1876. — Nominations. — Nouvelles et chronique.

ARMES SPÉCIALES. — Le service d'étapes d'une armée en campagne. — Nouvelles et chronique.

GUERRE D'ORIENT

(Suite.)

En même temps, on prit les mesures nécessaires pour renforcer les troupes en campagne par des hommes de seconde levée et par des corps de volontaires formés de gens du pays et de diverses nations étrangères, surtout de la Russie.

La Serbie avait d'ailleurs pris soin de n'être pas seule à entrer en lice. Elle avait noué des intelligences avec le Montenegro, et le 2 juillet la guerre de ce petit Etat à la Turquie fut solennellement proclamée à Cettigne et l'armée passée en revue par le prince Nicolas. Cette armée fut répartie en deux corps : un sous le prince lui-même, destiné à la frontière du nord ; l'autre sous les ordres de son cousin, le voïvode Petrovich, pour la frontière du sud. Tous deux durent aussitôt entrer en communication avec les insurgés de la Bosnie et de l'Herzegovine, et, à l'effet de faciliter la concentration, ces derniers s'étaient rassemblés, déjà dans les derniers jours de juin, à la frontière monténégrine et occupaient la région montagneuse du Banjani.

A ce moment, l'armée turque était composée et disloquée comme suit :

L'aile droite à Viddin, sous Osman-Pacha, comptait 19 bataillons, 48 pièces et une quinzaine de mille bachi-bouzouks.

Le centre vers Nisch, sous Achmed Ejub-Pacha, avec 55 bataillons, 88 pièces et quelques milliers de bachi-bouzouks. Le commandant en chef, âgé d'une quarantaine d'années, élève distingué de l'école militaire turque de Harbje Mehteb, avait pour chef d'état-major Nebjib-Pacha, un des meilleurs officiers de l'armée ottomane, perfectionné par de solides études en Europe, notamment en Belgique.

L'aile gauche vers Novi-Bazar, sous Mehemed Ali-Pacha et Hussein Husni-Pacha, avec 30 bataillons et 30 pièces.

Les bataillons étant relativement faibles, soit de 500 à 600 hommes, au lieu de 800, l'effectif réglementaire, on pouvait évaluer la force totale des 104 bataillons et des accessoires à environ 75 mille hommes, dont 162 pièces.

On comptait encore en réserve ou occupés à réprimer l'insurrection en Bulgarie environ 25 mille hommes et 18 pièces, soit 5 bataillons et 12 pièces à Routchouk, 12 bataillons et 6 pièces à Eski Saghra, 18 bataillons sur la ligne de Sofia à Tatar-Basardzik, 8 bataillons sur la ligne de Mitronitza-Salonique, troupes qui ne pou-

vaient guère compter comme disponibles, vu leur importante tâche dans le pays soulevé.

En outre, il y avait 32 mille hommes et 18 pièces dans l'Herzégovine et la Bosnie, sous Achmed Muktar-Pacha, et 12 mille hommes avec 12 pièces, sous Dervisch-Pacha, entre Scutari et Podgoritza, contre le Monténégro, soit environ 70 mille hommes avec 30 pièces en réserve ou observation ; ce qui, avec les forces actives proprement dites, donnait un total d'environ 140 mille hommes et 192 pièces pour l'ensemble de l'armée turque en campagne au commencement de juillet 1876.

(A suivre.)

L'intérêt de la situation est actuellement à Constantinople dans les démarches de la diplomatie. L'ambassadeur russe, général Ignatieff, y est rentré solennellement, apportant une sorte de courtois ultimatum au nom des puissances européennes, qui a été communiqué à la Porte après deux entrevues avec le sultan.

Les conditions principales de la communication russe se rapporteraient aux trois points ci-après :

- 1^o Un armistice de six semaines, renouvelable en cas de besoin ;
- 2^o En Serbie, rétablissement du *statu quo*, moyennant indemnité de guerre à débattre, et pour l'Herzégovine, la Bosnie et la Bulgarie, organisation d'un self-government provincial, sous la suzeraineté de la Porte ;
- 3^o Garantie internationale en faveur de ces réformes ou conditions, au moyen d'un protocole arrêté dans une conférence de délégués des puissances et stipulant le mode de l'exécution.

Pendant que les pourparlers se poursuivent sur ces bases, l'agitation belliqueuse semble gagner la Roumanie, par suite, dit-on, de mouvements de troupes russes près de la frontière, et les îles de la Grèce, ainsi que la Crète, où les vieux sentiments helléniques, aussi hostiles aux Slaves qu'aux Turcs, se réveillent avec une nouvelle ardeur.

En outre, les hostilités ont recommencé en Serbie, notamment dans le bassin de la Morava, où l'on signale des succès des Turcs.

On combat en ce moment pour la possession du triangle dont le sommet est, au nord, le point de jonction de la Morava serbe et de la Morava bulgare, et les Turcs sont en train d'enlever la ligne qui relie, de l'ouest à l'est, Krujevatz à la Morava bulgare, et par conséquent aux places de Deligrad et d'Alexinatz, situées à l'est de cette rivière.

Le 18, un corps d'armée de 18,000 hommes, envoyé dans la vallée du Timok pour attaquer Zaïtchar, avait été battu sur ce point par les Turcs. Le lendemain jeudi, l'armée ottomane a repris l'offensive sur la rive gauche de la Morava. Elle a reconquis au sud la position de Buimir, où les Serbes s'étaient postés pour couper ses communications avec Nisch, et au nord, elle a enlevé, le même jour, la ligne qui va de l'ouest à l'est, de Veliki Chljkovats à Gredetin, et dont les positions étaient défendues par Horvatovich. Le lendemain, vendredi, les Serbes essayèrent vainement de reconquérir le terrain perdu. Samedi, les Turcs continuèrent à pousser en avant, dans la direction

du nord, toujours se battant dans la boue et sous une pluie qui n'avait pas cessé depuis jeudi. Le soir, une brigade turque, après avoir pris d'assaut le village de Gladno, campait à une demi-portée de canon de Djunis, position fort importante, car Djunis est situé sur la route de Krujevatz à la Morava bulgare et à Deligrad et Alexinatz, et sa possession par les Turcs couperait les communications de Tchernaïeff avec l'ouest de la Serbie. Or, d'après les dépêches de Belgrade, le bruit courait dans cette ville que les Turcs avaient pris Djunis, et de plus Sveti-Nestor, à cinq kilomètres plus au nord. On annonce également que Djunis a été pris lundi, après dix heures de combat acharné, ainsi que la plupart des retranchements élevés sur les bords de la Djunisha. Des dépêches arrivées à Pesth ajoutent que les Turcs ont occupé Pankovatz. L'armée turque suivrait donc la route qui conduit de Djunis à la Morava bulgare, dans la direction de l'est, sauf plus tard, et quand elle occuperait cette ligne, à se rabattre à l'ouest sur Krujevatz.

La révocation du commandant de la 8^e division d'armée et l'organisation militaire du 13 novembre 1874.¹

(Corresp.) La révocation du commandant de la 8^e division et la démission du commandant de la 4^e division privent notre armée de deux chefs expérimentés ; il sera difficile de combler le vide qu'ils laissent derrière eux. L'un et l'autre possèdent de hautes qualités militaires et une indépendance de caractère qui les rendent éminemment propres à prendre une part importante dans l'œuvre de réorganisation militaire que traverse actuellement notre pays ; et si la Suisse était appelée à devoir jouer un rôle, même très secondaire, dans les événements qui menacent actuellement la paix de l'Europe, la retraite de ces deux officiers prendrait un caractère de véritable gravité.

On sait peu de chose sur la démission de M. le colonel divisionnaire Mérian ; elle paraîtrait tenir, dit-on, à des divergences de vues avec le Département militaire fédéral et avec M. le chef d'arme de l'infanterie.

Quant à la révocation de M. le colonel divisionnaire de Gingins, la brochure dont la *Revue militaire* a rendu compte dans son dernier numéro permet au public d'en apprécier les causes ; je ne reviendrai pas ici sur la partie historique de ce conflit, mais je relèverai, pour les en dégager, quelques questions soulevées par les circonstances qui l'ont accompagnée :

1^o L'interprétation donnée par le Conseil fédéral au dernier alinéa de l'article 77 de la loi sur l'organisation militaire².

¹ La rédaction de la *Revue militaire suisse*, tout en insérant cette communication d'un officier, fait ses réserves à l'endroit des opinions émises. (Réd.)

² Art. 77. Un officier peut, sur la demande du Département militaire et sans préjudice de son grade, être relevé de son commandement par l'autorité qui l'a nommé.

Ce commandement sera retiré toutes les fois que la demande en est faite pour cause d'incapacité, soit par le divisionnaire, soit par un autre officier placé direc-